



Attitude de mon avocat : normale ?

Par Pywela

Bonjour,

Je ne sais si le comportement de mon avocat est normal et j'ai grand besoin de vos avis éclairés, n'étant pas du tout habituée à l'aide juridique.

J'ai sollicité une aide en juillet 2024 dans le cadre de problèmes familiaux (dénigrement, harcèlement par ma belle famille et un temps par mon mari, désormais repentant). J'ai fait une demande de 1er rdv sur un site qui regroupe plusieurs avocats et ai obtenu 1 réponse positive.

J'ai eu le 1er rdv avec cet avocat qui m'a proposé de continuer l'accompagnement. Il m'a montré une feuille indiquant les honoraires totaux si je continuais (de mémoire 1300 euros) mais je n'ai pas cette feuille en ma possession. Au 2e rdv en août 2024, il m'a demandé de payer en liquide (de mémoire 250 euros). Comme j'avais préparé entre temps un gros dossier avec l'historique des faits survenus depuis 10 ans et des pièces annexes pouvant servir de preuve, il m'a dit qu'il prendrait le temps de lire mon dossier à l'issue du 2e rdv et avant le 3e rdv. Sauf erreur de ma part, concernant ma situation, il a clairement indiqué que cela relevait du pénal et que je pourrais porter plainte auprès du procureur (même si en général les affaires familiales sont classées sans suite) ou envoyer une lettre de mise en demeure. Il m'a dit que le montant de cette lettre serait de 1300 euros (de mémoire) mais qu'il déduirait le tarif des rdv déjà effectués de ce montant. J'ai pris du temps à revenir vers lui, courant octobre, avec un dossier actualisé car il y a eu de nouveaux faits. Aucun retour. En novembre, j'ai découvert que son cabinet était temporairement fermé. Il a fini par m'indiquer qu'il était en arrêt maladie jusqu'à fin décembre. Je l'ai revu en janvier et à cette occasion, il a demandé que mon mari soit présent. A ce 3e rdv, où j'ai dû encore payer nmen liquide, il a eu des propos qui suggeraient qu'il n'avait toujours pas connaissance du dossier. Quand je lui ai posé la question de savoir s'il l'avait lu, il était hésitant et a fini par dire qu'il avait ses notes des 1ers rdv et qu'il prendrait le temps de lire le dossier début février. Avec mon mari, nous avons décidé de donner notre accord pour l'envoi de la lettre de mise en demeure. L'avocat a alors annoncé 1300 euros à payer (de mémoire). Et m'a écrit qu'il avait déjà déduit les paiements des rdv précédents, et qu'il ne pourrait pas baisser ce tarif. Je suis restée très perplexe. Il devait préparer la lettre début février. Mais quand je lui ai demandé si je pouvais le régler en 3 fois, il m'a annoncé que oui et qu'il attendrait le 1er versement (par virement cette fois) avant de démarrer la rédaction de la lettre.

Je lui ai demandé une facture ou tout document stipulant officiellement le montant de la lettre et ce qu'il représente (notamment pour m'assurer qu'il y aura un rdv de relecture de la lettre a minima avant envoi). Depuis je n'ai aucune nouvelle. Cela fait depuis début avril. Il ne répond pas par email ni par SMS. Je pense qu'il n'a toujours pas lu mon dossier or je voulais un avis éclairé sur l'intérêt de cette lettre de mise en demeure. En plus, en janvier, devant mon mari, il s'est montré très "bienveillant" envers mon mari, et au contraire assez critique envers moi, suggérant même que j'aille consulter et qu'il n'y avait pas de fait de harcèlement (contrairement à ses propos de l'été), avant de se raviser en disant que si, on pouvait parler de harcèlement et d'indiquer qu'il n'était compétent qu'à 1/8e dans cette affaire. Je suis perdue et me sens désabusée

. Et ses propos ne favorisent aucunement une prise de conscience pour mon mari de la gravité de ses actes. L'avocat m'a ensuite écrit pour me dire qu'il avait joué un rôle lors de ce rdv pour sonder mon mari. Mais mon mari n'en a aucune idée et je trouve aussi ce comportement très risqué pour moi compte tenu du passé. Bref. Pourrais-je avoir votre avis ? Cet avocat peut-être ne veut plus de mon dossier et fait tout pour que je ne fasse plus appel à lui ? Est-ce habituel comme pratique de ne pas donner de facture ou devis ? Je crains de devoir changer d'avocat, de perdre encore un temps précieux voire de ne pas trouver d'avocat disposé à me représenter. Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Voici comment résoudre un litige avec un avocat :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724[/url]

Mais il vous faudra des preuves de vos affirmations et des paiements déjà effectués (vous avez des reçus ?)

Etes-vous bien certaine qu'il est avocat ? Avez-vous vérifié ? Il y a tellement d'escrocs sur internet ...

Par Pywela

Merci d avoir pris le temps de me répondre. Oui il est bien avocat au bureau de Toulouse avec un cabinet dans le centre de Toulouse où je m suis donc rendue plusieurs fois. Je n ai pas de facture mais des copies d échanges par e-mail et SMS avec lui prouvant nos rdv et le fait qu il dit avoir déjà retiré du montant pour la lettre les montants déjà versés des premiers rdv.

J'ai contacté l ordre des avocats de Toulouse mais en dehors d une réclamation officielle, il refuse de me donner conseil. Or je ne sais pas si la façon de faire de cet avocat est habituelle ou si cela est peu conventionnel.

J ai peur de vexer mon avocat et en même temps je ne sais plus si je peux continuer avec lui. C est difficile de décider après des années de maltraitances de prendre un avocat et d'être là aussi laissée pour compte

Par yapasdequoi

C'est déjà étonnant qu'il demande des paiement en espèces et ne donne pas de reçu.

Un SMS n'est pas un reçu.

Et vous ne voulez pas faire de réclamation ?

Si vous n'êtes pas satisfaite de ses services, dites le lui en face et que vous ne donnerez pas suite et allez voir un autre avocat.